

La famille française depuis les années 1960

Document 1 page 220, document 2 page 221...

Dans l'entre deux guerres, la France faisait face à la dénatalité, les berceaux étaient moins nombreux que les tombeaux... Depuis cette époque, les politiques natalistes se sont succédées mais la famille nombreuse d'antan a presque disparu. Sa définition même a changé, l'INSEE comme le gouvernement considère aujourd'hui les familles comme nombreuses à partir de trois enfants.

Après les années 60, l'évolution des comportements des français transforme profondément les traditions familiales, donnant naissance à la société actuelle, à la multiplications des couples non-mariés, des divorces, des naissances hors mariage, des familles mono parentales et des formes nouvelles de couples reconnues par la loi.

La chanson française garde la trace de ces bouleversements de la société française de la fin du XXème siècle.

« J'ai l'honneur de ne pas te demander ta main
Ne gravons pas nos noms au bas d'un parchemin »
Georges Brassens La non demande en mariage -
1966

Pour l'écouter :

<http://www.youtube.com/watch?v=V96fHYml2jc>

Doc 4 et 5 page 233

Mariage et cohabitations

Des années de changement, les années 70 voient un recul important de la vieille institution, remplacée de plus en plus par la cohabitation de couples non mariés, le mariage n'intervenant souvent qu'au bout de plusieurs années de vie de couple. La naissance des enfants n'est plus la raison de passer devant le maire, les motivations professionnelles ou administratives sont plus fréquentes (réversion des retraites, problèmes d'héritage). L'âge moyen au mariage recule donc, « entre 1946 et 1975 il passe de 24 ans à 27 ans pour les hommes et de 22 à 24 pour les femmes »³. Depuis, la généralisation des « mariages à l'essai », l'allongement des études et le chômage des 20-24 ans a porté l'âge moyen du premier mariage à 31,3 ans pour les hommes et 29,3 ans pour les femmes. L'écart de 2 années est stable depuis l'an 2000 au moins. Le nombre des mariages est en baisse constante depuis le pic de l'an 2000, passant de 305 385 à 266 500 en 2007.

Les naissances hors mariage

Elles deviennent majoritaires. En 1975, les naissances hors mariage représentaient 8,5% des naissances, en 2006 après plusieurs décennies de progression elles ont atteint 50,5 %. La plupart des enfants sont reconnus par le père et la mère. L'idée de « bâtard » ou d'enfant illégitime, c'est-à-dire conçu hors de la norme sociale (le mariage) par une « fille mère » perd donc de sa pertinence... L'enfant légitime opposé à l'enfant naturel cela n'existe plus de toute façon devant la loi française qui a unifié les conditions et les conséquences de la filiation. Le code civil a été modifié en 2005.

« un enfant de toi, sans être marié, un petit bébé »

Michel Sardou Un enfant de toi 1972

Sans être aussi tragiques que l'histoire de Cendrillon, beaucoup d'histoire d'amour finissent mal, ce que confirment les Rita Mitsouko en 1986 et l'actualité présidentielle de 2007.

La chanson des Rita Mistouko :

<http://www.youtube.com/watch?v=ML9PWVm0wEQ>

« Cendrillon pour ses trente ans
Est la plus triste des mamans
Son bel amant a foutu l'camp
Avec la belle au bois dormant
Elle a vu cent chevaux blanc
Loin d'elle emmener ses enfants »
Téléphone – Cendrillon 1982

<http://www.youtube.com/watch?v=Wlc5O5-cNDA>

« Si tu voyais mon avocat,
Ce qu'il veut me faire dire de toi :
Il ne te trouve pas d'excuses.
Les jolies choses de ma vie,
Il fallait que je les oublie :
Il a fallu que je t'accuse. »

Michel Delpech les divorcés 1973

<http://www.youtube.com/watch?v=J8yYgPJZRQ4>

Divorce

Le droit de la famille a suivi l'évolution des mœurs. Le mariage à la mairie, cérémonie civile, forme légale du mariage, a été inventé en 1792 traduisant dans les actes de l'Etat civil la laïcisation de la société. Le divorce est introduit dans la législation française la même année. 1816 –1884, divorce retiré du Code Civil. Après 1884 et jusqu'en 1975 le divorce est de nouveau légal mais les procédures sont lourdes et les séparations à l'amiable impossibles. Les modifications de 1975 et de 2004 facilitent les divorces en introduisant de nouvelles raisons (consentement mutuel en particulier). Le nombre des divorces a beaucoup progressé depuis les années 60. Les conjoints rompent de plus en plus fréquemment leur union. Quelques graphiques publiés par l'INSEE le montrent.⁷ 139 147 divorces ont été prononcés en 2006 par les juges aux affaires familiales des Tribunaux de Grande Instance. Un projet de transfert de compétence vers les notaires a été évoqué en 2007 pour les cas les plus simples de divorce et pour libérer les tribunaux sans doute... La chanson française parle de divorce, dans les années 70. Claude François avec « le téléphone pleure » en 1974 fait un carton : 2 800 000 exemplaires vendus en à peine quelques semaines. Michel Delpech en 1973 n'avait pas eu un tel succès (avec un texte nettement plus riche ;) ni Serge Gainsbourg la même année avec « Je suis venu te dire que je m'en vais ». Visiblement la séparation est un thème porteur qu'on peut retrouver dans l'oeuvre de Cali, aujourd'hui.

De nouvelles formes de familles

	1990		1999		Évolution 1990 / 1999 (en %)
	Nombre	En %	Nombre	En %	
Familles "traditionnelles"	7 083 000	77,6	6 474 000	73,4	- 8,6
Familles monoparentales	1 397 000	15,3	1 640 000	18,6	17,4
Familles recomposées	646 000	7,1	708 000	8,0	9,6
<i>dont</i>					
- dans lesquelles aucun enfant n'est du couple actuel	310 000	3,4	328 000	3,7	5,8
- dans lesquelles vivent des enfants du couple actuel et d'une précédente union	336 000	3,7	380 000	4,3	13,1
Ensemble des familles	9 126 000	100,0	8 822 000	100,0	- 3,3

L'évolution des mœurs a provoqué la multiplication de familles très rares jadis, les familles monoparentale et les familles recomposées. Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant), la famille recomposée est constituée d'un couple vivant avec au moins un enfant dont un seul des conjoints est le parent. Cette étude réalisée par l'INSEE en 2001 à partir des résultats du recensement de 1999 montre que le couple marié demeure la structure familiale la plus répandue mais que les nouvelles formes de famille gagnent du terrain. L'étude ajoute que « ce sont donc au total 4,3 millions d'enfants, soit à peu près trois enfants sur dix vivant en famille, qui ne vivent pas dans une famille "traditionnelle". » Depuis l'évolution observée s'est poursuivie.

« Elle a fait un bébé toute seule

C'était dans ces années un peu folles

Où les papas n'étaient plus à la mode

Elle a fait un bébé toute seule »

Jean Jacques Goldman Elle a fait un bébé toute seule 1987

<http://www.youtube.com/watch?v=tjo4CY4nh4w>

D'autres formes d'union ?

L'actualité récente a montré la volonté des homosexuels de légaliser leur amour par le mariage. En 2004 a été célébré par Noël Mamère, maire de Bègles un mariage entre deux hommes, mariage invalidé peu de temps après. Jusque là l'Etat français refuse ce que quelques pays de l'UE et d'ailleurs ont intégré dans leur législation (entre 2001 et 2006 par les Pays Bas, la Belgique, le Canada, l'Espagne et l'Afrique du Sud). La France en 1999 a créé le PACS, pacte civil de solidarité, qui attire de plus en plus de couples (en 2006 : 77 362) mais les couples homosexuels signataires du pacte sont très minoritaires (7% seulement des PACS de 2006). La législation a accompagné les changements de mentalité de la société française. Dépenalisée en France depuis 1791, l'homosexualité reste dans certaines circonstances un élément pris en compte dans certaines affaires pénales jusqu'en 1982. Les discriminations légales ont maintenant disparu et les homosexuels bénéficient d'une protection au nom de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Sur ce thème quelques chansons permettent de suivre une certaine évolution des mentalités.

- Charles Aznavour – Comme ils disent http://www.dailymotion.com/video/xlu79_charlesaznavour-comme-ils-disent
- Indochine 3ème sexe http://www.youtube.com/watch?v=7W226S9X_Lk
- Mylène Farmer - Sans contrefaçon <http://www.youtube.com/watch?v=kZhdKCo8Ogo>
- Renaud -petit pédé <http://video.google.fr/videoplay?docid=-8043804905420527429&q=renaud+petit+p%C3%A9d%C3%A9&ei=5f0jSMW0CpXO2QLAuNyWDA&hl=fr>

La HALDE (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) créée par la loi du 30 décembre 2004 a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine comme dans bien d'autres.

Source : http://www.clionautes.org/revue/2008_3/Le_Labo_5_%20societemusique.pdf